

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

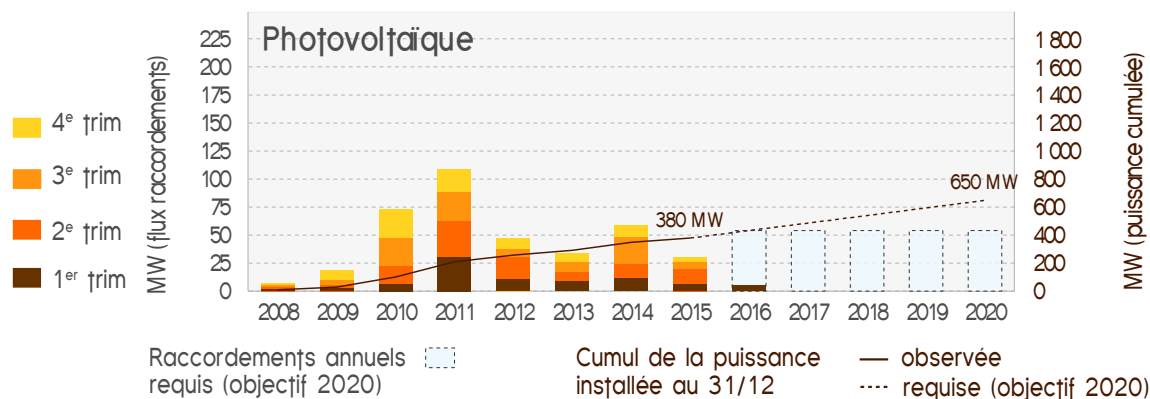
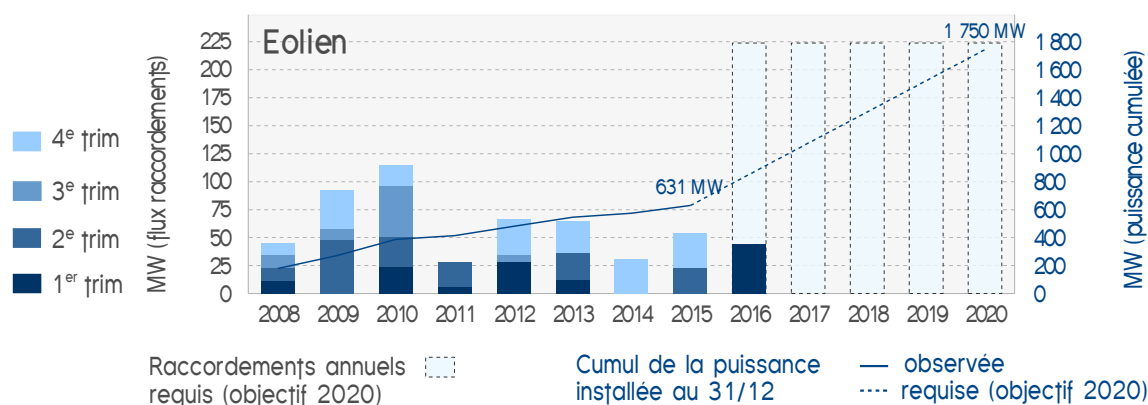
Mission énergie
et changement
climatique

juin 2016

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 31/03/2016

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 01/01/2016	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau	Production d'électricité depuis le 01/01/2016	
	En cours d'instruction		Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA					
	source DDT(M)		source DDT(M)		source Enedis et SOeS		source Enedis	source Enedis	Estimations DREAL	
nb	MW	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh	
44	6	72,1	42	424,1	32	310,8	218,8	11 405	93,1	18,1
49	2	19,8	19	216,2	8	80,6	63,9	8 144	88,0	17,2
53	3	20,4	18	192,3	11	89,4	69,1	3 568	30,2	5,9
72	3	36,2	7	69,3	1	10,8	ss	5 200	53,3	10,4
85	5	46,9	26	283	21	183,5	133,7	12 091	120,3	23,5
Région	19	195,3	112	1184,8	73	675,2	485,5 + Sarthe	40 408	384,9	75,2

ss : secret statistique



1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)

1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

Éolien

Éolien en mer : les nouvelles des parcs

Parc de « Saint-Nazaire » : le maître d'ouvrage de ce parc est la société « Éolien Maritime France » (EMF), constituée initialement de EDF Énergies Nouvelles (EDF EN) et Dong Energy Power (énergéticien danois), associée au fabricant de turbines ALSTOM. En mai 2016, EDF EN a annoncé avoir noué un partenariat avec ENBRIDGE (groupe canadien dans le secteur de l'énergie), remplaçant ainsi Dong Energy Power, pour construire les trois parcs éoliens en mer (ALSTOM restant le fabricant des turbines) : Saint-Nazaire, Courseulles-sur-mer et Fécamp. La société EMF sera ainsi détenue à parts égales par EDF EN (50 %) et par ENBRIDGE (50 %). L'instruction des dossiers des différentes demandes d'autorisation des maîtres d'ouvrages « Éolien Maritime France » et de RTE a commencé début 2015 et se poursuit jusqu'à l'été 2016 par la délivrance, au fur et à mesure, des différentes autorisations.

Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Loire-Atlantique](#), celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#) et celles relatives au projet sur le site du [maître d'ouvrage](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 480 MW, est prévue à l'horizon 2018-2020.

Parc des « îles d'Yeu et de Noirmoutier » : le maître d'ouvrage de ce parc est la société « Éoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier » (EMYN), constituée d'ENGIE (ex-GDF Suez), EDP Renewables (énergéticien portugais) et NEOEN Marine, associée au fabricant de turbines ADWEN (ex-AREVA). Après le débat public du 2 mai 2015 au 7 août 2015, l'instance de concertation et de suivi a recommencé ses travaux, avec notamment une réunion plénière le 12 octobre 2015, et les poursuit en 2016, au sein des groupes de travail Environnement, Socio-économique et Usages maritimes. En parallèle, en amont du dépôt des dossiers de demandes d'autorisation, les services de l'État accompagnent les maîtres d'ouvrages EMYN et RTE, au sein d'un « Comité des procédures » présidé par la préfecture de la Vendée. Début juin 2016, la société « Éoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier » a déposé auprès du préfet de la région Pays de la Loire, pour analyse par les services de l'État, le dossier de « levée des risques » qui a pour objectif de confirmer la réalisation du projet sur les aspects techniques, économiques et environnementaux et, par conséquent, d'identifier au plus tôt les risques de retard ou de non réalisation.

Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Vendée](#), celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#) et celles relatives au projet sur le [site du maître d'ouvrage](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 496 MW, est prévue à l'horizon 2021-2023.

Annulation du schéma régional éolien (SRE)

Par un jugement du 31 mars 2016, le tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 approuvant le SRE, pour défaut d'évaluation environnementale préalable. Cette décision intervient après l'annulation de plusieurs autres SRE pour le même motif. Le juge a considéré que les dispositions de l'article R.122-17 du code de l'environnement étaient entachées d'illégalité en tant qu'elles n'imposaient pas, dans la version applicable au présent litige, la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation environnementale, alors même que ceci était prévu par la directive européenne du 27 juin 2001. Ainsi, même si la procédure d'élaboration du SRE en région a été menée conformément aux textes en vigueur à cette date, le juge a considéré que ces textes eux-mêmes contrevenaient aux obligations françaises tirées du droit communautaire, ce qui a conduit in fine à l'annulation du SRE.

Il est important de souligner que cette annulation ne fait pas obstacle à l'instruction, et à l'autorisation éventuelle des projets éoliens déposés, ou à venir, sur l'ensemble du territoire régional et n'est donc pas de nature à porter préjudice au développement de la filière. En effet, dans le dispositif législatif et réglementaire actuel, la cartographie des « zones favorables » définies dans les SRE n'a aucun effet direct, que ce soit en termes réglementaire ou de tarif d'achat de l'électricité produite. À noter que la cartographie du SRE, même annulé, garde néanmoins tout son intérêt pour informer les opérateurs et les collectivités sur les potentialités ou contraintes des différents territoires, qu'il s'agisse du potentiel éolien ou de la prise en compte d'un certain nombre de servitudes.

En conclusion, il n'y aura donc pas de gel des projets éoliens et le développement de cette filière doit être poursuivi en vue d'atteindre l'objectif de 1750 MW installés, à l'horizon 2020, fixé dans le schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Zoom : focus sur le parc éolien citoyen de la Jacterie, situé sur les communes de Trémentines et Chemillé (49)

Le parc éolien de la Jacterie est en cours de construction et sera raccordé au réseau électrique dans les mois à venir. La puissance totale du parc s'élève à 12,5 MW, pour une production estimée à 30 000 MWh/an.

L'association Atout Vent en Chemillois s'est créée en 2011 afin de permettre, grâce à un investissement collectif, l'acquisition de ce parc éolien, développé par la société David Energies en partenariat avec le constructeur Nordex. Il s'agit du premier parc éolien citoyen du département de Maine-et-Loire.

L'investissement total pour ce projet s'élève à 20 M€, dont 4 M€ de fonds propres réunis par 380 personnes, devenues actionnaires du projet au sein de la société La Jacterie (le fonds citoyen Énergie Partagée est également un partenaire financier du projet puisqu'il a participé à hauteur de 2 % des fonds propres, soit une participation de 100 k€). Le reste du financement s'est fait sous la forme d'emprunts bancaires.

Pour en savoir plus, consulter le [site Internet de l'association Atout Vent en Chemillois](#), le [portail dédié à l'éolien citoyen](#) et la fiche du projet sur le [site Internet d'Énergie Partagée](#).



Photo Atout Vent en Chemillois

Solaire photovoltaïque

Base de données des centrales solaires au sol

La DREAL a réalisé une base de données des centrales solaires photovoltaïques au sol, de puissance supérieure à 250 kWc. Pas moins de 32 champs différents sont prévus pour chaque entité créée dans cette base de données, allant des données administratives à la technologie des modules photovoltaïques utilisés, en passant par le type de site d'implantation ou le nom de l'exploitant. Cette base de données fait l'objet d'une diffusion grand public sur la plateforme SIGLOIRE.

Par ailleurs, afin de favoriser l'implantation de ce type d'installations sur des sites dégradés, plusieurs couches ont été ajoutées à la carte mise à disposition sur SIGLOIRE. Il s'agit en particulier des installations de stockage des déchets, des carrières et des sites référencés dans les bases de données BASOL et BASIAS.

Pour en savoir plus, accédez au [site Internet de SIGLOIRE](#).

À savoir aussi

S3REnR : suivi avec capareseau.fr

Depuis son approbation par arrêté du préfet de région en date du 6 novembre 2015 (point d'actualité dans la [lettre trimestrielle n°18](#)), le Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables électriques (S3REnR) des Pays de la Loire est entré dans sa phase opérationnelle.

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) et les gestionnaires de réseaux de distribution ont réalisé un [site Internet](#) qui, à partir d'une carte de France interactive, donne, pour chacun des postes de RTE et de Enedis (ex-ERDF), des informations sur :

- l'état d'avancement du raccordement des EnR et la capacité qui leur est réservée au titre du S3REnR,
- les capacités d'accueil globales – au titre et en dehors du S3REnR – vues des réseaux de transport et de distribution.

Les informations publiées sur ce site Internet sont mises à jour régulièrement et ont un caractère purement indicatif.

Bilan électrique régional publié par RTE

Au mois de mars, RTE décline le bilan électrique national au niveau des régions administratives. Ces bilans apportent un éclairage sur la consommation, la production, les échanges et les projets de développement de réseau à la maille régionale. Pour les Pays de la Loire, le dernier bilan donne l'occasion d'apprendre que la part renouvelable de la production régionale d'électricité est passée de 0 à 35 % en 10 ans ! Le document indique aussi que l'essentiel de la consommation électrique de la région reste couvert par les importations depuis les régions voisines, ce qui explique que les filières renouvelables couvrent seulement 7,3 % de notre consommation d'électricité (18,6 % à l'échelle nationale). Conclusion : les efforts en termes d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables – ici électriques – doivent se poursuivre.

Pour en savoir plus, consultez le bilan électrique 2015 des Pays de la Loire sur le [site Internet de RTE](#).

L'application Eco2mix s'enrichit de nouvelles fonctionnalités, plus proches des régions

Cette application permet dorénavant de pouvoir connaître, en temps réel, les données relatives à la consommation d'électricité et à la production détaillée par filière, à l'échelle régionale. Les chiffres clés par filière sont également accessibles à cette maille et permettent par exemple de s'apercevoir que les valeurs maximales de production d'origine éolienne et solaire, sur les 5 premiers mois de l'année 2016, constituent – pour le moment – des maximums historiques, avec respectivement : 608 MW, le 6 février 2016 à 18h00 pour l'éolien, et 305 MW, le 19 avril dernier à 14h30, pour le solaire.

Pour en savoir plus, explorez les diverses fonctionnalités de l'application sur le [site Internet de RTE](#).

Open Data Enedis (ex-ERDF)

Enedis s'est engagée dans une dynamique d'ouverture des données. Il s'agit de mettre à disposition de tous, des éléments de compréhension de l'évolution des consommations et des productions raccordées au réseau de distribution publique que l'entreprise gère. À la maille régionale, les chiffres de puissance installée du parc solaire photovoltaïque ou de l'éolien sont par exemple accessibles de manières interactive sous forme de datavisualisation. Des possibilités de téléchargement des données sont également offertes.

Pour en savoir plus, explorez les diverses fonctionnalités de cet Open Data sur le [site Internet de Enedis](#).

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

La DREAL remercie RTE Ouest, Enedis Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85, l'association Atout Vent en Chemillois et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Olivier Giacomini
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr